



## DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE ORGANISÉE DANS UN PAYS ÉTRANGER

SUIVANT ARTICLE 3.9.4 DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL DE LA FIA

**À ADRESSER DE PRÉFÉRENCE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE AU SECRÉTARIAT DE L'ACL SPORT (ACLSPORT@ACL.LU)**

### A. DONNÉES CONCERNANT LA COMPÉTITION

Nom de l'épreuve : \_\_\_\_\_

Nom de la compétition : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

### B. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro et type de licence : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### REMARQUES IMPORTANTES :

- Les demandes d'autorisation se font uniquement par compétition.
- Toute demande d'autorisation est à remettre au secrétariat de l'ACL Sport au moins 10 jours avant le début de l'épreuve.
- Il est de la responsabilité du concurrent/pilote de s'assurer si son véhicule correspond à la réglementation technique étrangère en question.

Conformément à l'Article 3.9.4 du Code Sportif International de la FIA, l'ACL Sport donne son accord, sous réserve que la compétition mentionnée ci-dessus soit bien inscrite au calendrier international du pays concerné et que l'organisateur admette la participation de licenciés titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

Bertrange, le \_\_\_\_\_

VISA de l'ACL Sport

